

Commune de SAINT NICOLAS DU TERTRE

Département du Morbihan

Envoyé en préfecture le 23/09/2026

Reçu en préfecture le 23/09/2026

Publié le

ID : 056-215602301-20260915-20260908-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Réunion du 15 septembre 2026

De la commune de **SAINT NICOLAS DU TERTRE**

Séance du 15 septembre 2026

Nombre de conseillers

- en exercice	10
- présents	7
- votants	9
- absents	3
- exclu	0
- pouvoirs	2

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT NICOLAS DU TERTRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de M. LE GOUÉ Mickaël, Maire.

Présents :

BEAUDOUX Edith, DANION Jérôme, DEVAL Caroline, DINOT Pascal, DUBOIS Florent, LE GOUÉ Mickaël, RENAULT Cédric.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Mme ROBIN RAYNARD Stéphanie a donné procuration à M. LE GOUÉ Mickaël
M. ROUSSEAU Hervé a donné procuration à Mme BEAUDOUX Edith

Date de convocation :

10.09.2026

M. RENAULT Cédric est nommé secrétaire de séance.

Date d'affichage :

16.09.2026

Délibération n°2026-09-08

Commande publique : adhésion à la plateforme CANUT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal : De la possibilité offerte par la communauté de communes, par délibération C_2026_008 du Conseil communautaire du 29 janvier 2026, de rejoindre un groupement de commande en adhérant à la plateforme CANUT (<https://canut.org/>). Cette plateforme, fondée par les collectivités territoriales, encourage la mutualisation de l'achat public en proposant une grille de tarifs incitative.

Monsieur le Maire présente les modalités d'accès suivantes :

1. L'adhésion annuelle de l'OBC et de son groupement à la plateforme CANUT est gratuite. Les communes peuvent, par simple délibération fixant le périmètre et le montant maximum par lot, solliciter les prestataires des accords-cadres auxquels l'OBC a souscrit ou souscrire directement à d'autres accords-cadres proposés par la CANUT

Les communes peuvent, par simple délibération fixant le périmètre et le montant maximum par lot, solliciter les prestataires des accords-cadres auxquels l'OBC a souscrit ou souscrire directement à d'autres accords-cadres proposés par la CANUT.

2. Accord-cadre Solution de messagerie collaborative Microsoft et alternatives Cette souscription est ouverte gratuitement et nécessite également de définir un montant maximum par lot d'ici avril 2028 :

Lot 1 : Licences Microsoft, services et support (porté par SCC)

Lot 2 : Licences bureautiques alternatives, services et support (porté par IPGRADE avec la solution souveraine Interstis)

Il est précisé que l'OBC a fait le choix du lot 2 (Interstis), ce qui permet une pleine coopération entre les communes et l'EPCI (messagerie, agenda partagé, visioconférence, etc.).

(À adapter selon vos choix :) Monsieur le Maire propose de retenir le lot 2 pour un montant maximum estimé à 1600 €.

3. Accord-cadre Multi-éditeurs logiciels Cet accord comprend un lot unitaire de logiciels spécifiques aux métiers numériques (0€/an). Il permet de comparer les tarifs avec les prestataires actuels et nécessite une délibération fixant le montant maximum d'ici mars 2028. L'accès à ces logiciels suppose l'extinction des précédents contrats.

Précisions complémentaires : La CANUT n'exige pas d'exclusivité et permet de résilier la souscription à tout moment. La commune demeure seule responsable de ses commandes auprès des titulaires. Une demande devra être transmise au Service Informatique de l'OBC avec le SIRET de la commune et le mail du contact en charge.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE :

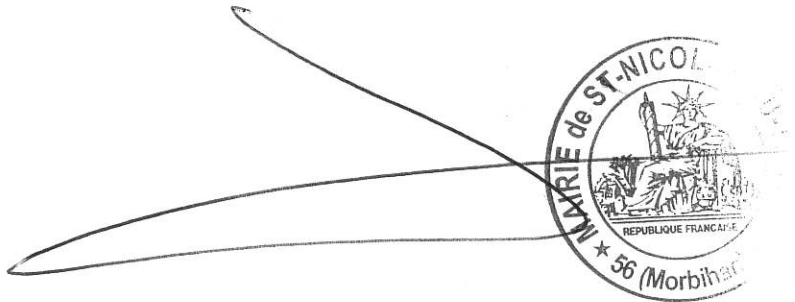
D'ADHÉRER à la plateforme d'achat CANUT via le groupement de commande porté par de l'Oust à Brocéliande Communauté (OBC).

DE SOUSCRIRE aux accords-cadres suivants et de fixer les montants maximums estimés jusqu'à la fin des marchés :

Accord-cadre Messagerie : lot n° 2, pour un montant maximum de 1 600€ HT jusqu'en avril 2028.

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder à toutes les formalités nécessaires (notamment auprès du Service Informatique de l'OBC) et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Le Maire,
M. LE GOUÉ

A large, stylized handwritten signature in dark ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE de ST-NICOLAS' around the top, 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' around the bottom, and '56 (Morbihan)' at the bottom right. In the center of the stamp is a small illustration of a church tower.